

minement des correspondances se rattachent la vente des timbres et autres pièces d'affranchissement, la recommandation de lettres et autres objets, l'assurance de colis, la réception et l'expédition d'objets C.R., et les opérations du service des mandats de poste et de la Caisse d'épargne postale. Vu ses vastes installations, le ministère des Postes peut aider les autres ministères fédéraux dans l'exécution de certaines fonctions: vente des timbres d'assurance-chômage, perception des primes de rentes sur l'État, distribution des feuilles d'impôt sur le revenu et de demande d'emploi au Service civil et affichage des avis officiels.

Les bureaux de poste sont établis là où le chiffre de la population le justifie. Le bureau de poste est une entité complète dans les régions rurales et les petits centres urbains. Dans les grandes villes, il existe des succursales postales et des bureaux auxiliaires en plus du bureau principal. Les succursales s'occupent de toutes les opérations postales, y compris le service de livraison générale, la location de cases postales et la livraison à domicile.

Le 31 mars 1959, le nombre de bureaux de poste se chiffrait par 11,634 au regard de 11,768 en 1958. La livraison à domicile dans 152 centres urbains occupait plus de 6,690 facteurs. L'affranchissement payé au moyen de timbres-poste en 1958-1959 a totalisé \$82,008,654 contre \$81,192,007 en 1958. Plus de 8,000 bureaux ont vendu des mandats d'au plus \$100 qui sont payables au Canada et dans presque tous les pays du monde. En outre, plus de 2,800 autres bureaux ont vendu des mandats d'au plus \$16 payables au Canada seulement. La Caisse d'épargne postale, qui fonctionne dans toutes les régions du pays, comptait \$34,155,617 de dépôts le 31 mars 1959.

Organisation.—Le ministère des Postes comprend un siège de l'administration à Ottawa et des services d'exécution. Ceux-ci sont organisés en quatre régions relevant chacune d'un directeur régional qui représente sur place le sous-ministre des Postes. Le siège de l'administration compte sept directions: administration, exploitation, transports, contrôleur, génie et réalisations techniques, finances et personnel. Le maître de poste local s'occupe de l'activité et des écritures d'exploitation intéressant les bureaux de poste, ainsi que des services postaux locaux dans les centres urbains. Les fonctions administratives relativement aux services régionaux ainsi que toutes les inspections et les enquêtes relèvent des Directeurs de district du Service postal.

Le Service postal canadien dessert tout le pays, depuis Terre-Neuve jusqu'à la côte ouest de l'île Vancouver et depuis l'île Pelée (Ont.),—le point le plus méridional du Canada, —jusqu'aux établissements et missions reculées de l'Arctique. La poste aérienne au Canada assure un service de plusieurs envolées par jour d'un littoral à l'autre et constitue une grande voie aérienne, depuis St-Jean (T.-N.) jusqu'à Victoria (C.-B.); à cette voie se rattachent des lignes secondaires et de correspondance qui rayonnent en tous sens et relient le réseau à la poste aérienne des États-Unis. Depuis le 1^{er} juillet 1948, tous les envois au pays, de première classe et pesant jusqu'à une once inclusivement, sont transportés par avion d'un endroit à l'autre si la livraison en est ainsi plus expéditive. Depuis le 1^{er} avril 1954, il en va de même pour tous les envois de première classe pesant jusqu'à 8 onces inclusivement. Le service aérien à relais est pour plusieurs régions reculées du pays le seul moyen de communication avec l'extérieur. En 1959, le Canada comptait 39,633 milles environ de routes aéropostales et à relais, contre 38,334 en 1958.

Le grand moyen de transport est le chemin de fer. Le service ambulant ferroviaire, qui emprunte environ 26,530 milles de voie ferrée, a parcouru en 1959 plus de 37,525,000 milles. Le tri des correspondances dans les wagons a occupé 792 commis ambulants.

Le service rural a desservi directement environ 5,521 routes postales en 1959, soit 494,865 boîtes postales sur plus de 135,000 milles de parcours. L'itinéraire des routes postales, généralement circulaire, s'étend sur une longueur moyenne de 24.9 milles. Le service postal a réalisé une amélioration sensible grâce au service des boîtes groupées assuré dans les régions rurales peuplées et les banlieues qui ne jouissent pas de la livraison à domicile. En 1959, quelque 2,927 services auxiliaires ont transporté le courrier entre les